

DÉPARTEMENT
SEINE - MARITIME
CANTON
EU
COMMUNE
EU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

**ARRÊTÉ DU MAIRE**

**N° 2025/522/AR/8.3**

Le Maire de la Commune de EU,  
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-2 et L.2213-1,  
 Vu le Code de la Route,  
 Vu le Code de la Voirie Routière,  
 Vu la demande de l'Entreprise SOMMALEV SAS – PEA Bresle Maritime, 1 rue du Long Champ – 80880 SAINT QUENTIN LAMOTTE LA CROIX AU BAILLY, en date du 1<sup>er</sup> octobre 2025 qui souhaite effectuer des travaux d'entretien des couvertures de la chapelle du collège des Jésuites par mini-grue avec nacelle, pour le compte de la Ville d'Eu.  
 Considérant que dans l'intérêt général, il appartient au Maire de prendre toutes mesures de Police, afin d'éviter et de prévenir tous accidents et d'assurer la sécurité publique.

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup> :** L'Entreprise SOMMALEV SAS est autorisée à effectuer des travaux d'entretien des couvertures de la chapelle du collège des Jésuites par mini-grue avec nacelle rue Octave Leconte, le **jeudi 9 octobre 2025 de 8h00 à 17h00**, selon avancement des travaux.

**Article 2 :**

- Interdiction de circuler et stationner rue du Collège.
- La rue du Massacre et la rue Reine Mathilde seront fermées à la circulation.
- Interdiction de stationner sur toutes les places du parking à côté du portail de l'Ancien Lycée rue Octave Leconte, à l'exception de la mini-grue avec nacelle de l'Entreprise SOMMALEV SAS.
- Une déviation sera mise en place par les services Techniques.

**Article 3 :** La signalisation sera mise en place par les services techniques.

**Article 4 :** Le permissionnaire veillera à conserver le domaine public, en parfait état de propreté, pendant la période d'occupation.

Fait à EU, le trois octobre deux mil vingt-cinq.

M. Michel BARBIER  
 Le Maire de la Ville d'Eu



Mairie d'EU  
 Tél : 02.35.86.44.00  
 Mail : news@ville-eu.fr

